



Nos libertés individuelles menacées

Aimeriez-vous que votre lecteur de DVD ou de CD surveille les films et disques que vous passez ? Aimez-vous voir votre ordinateur truffé de logiciels espions (spyware) ? Et que penseriez-vous d'une loi qui interdise de les neutraliser ?

Le texte de loi

C'est pourtant ce que le gouvernement entend faire dans la nuit du 20 décembre prochain, au nom de la protection du droit d'auteur. Le projet de loi sur le Droit d'Auteur et les Droits Voisins dans la Société de l'Information (DADVSI) vise à légitimer les dispositifs techniques de protection des œuvres numériques, et entend les protéger en interdisant tout acte qui pourrait conduire à le contourner ou les neutraliser (jusqu'à trois ans de prison et 300 000 €).

Conséquences

De fait, cette loi condamne le droit à la copie privée :

- Interdiction de graver une compilation de ses morceaux favoris achetés légalement
- Interdiction de transférer ses morceaux sur un lecteur MP3

Rendre illégaux les logiciels libres

Une autre conséquence de cette loi serait de rendre illégaux des logiciels libres : certains, qui ont été distribué aux lycéens par la Région Auvergne (Lycée+), deviendraient illégaux.

Danger pour la culture et l'économie de notre pays

Les logiciels libres constituent la principale alternative aux logiciels des grands éditeurs nord-américains, qui ne se sont jamais génés pour contrôler vos ordinateurs, et dont les partenariats avec les sociétés de production nord-américaines sont connus.

Ainsi, le projet de loi DADVSI, en plus d'être une atteinte aux libertés individuelles, risque de mettre en danger la culture et l'économie de notre pays.

Agir c'est URGENT

Signez la pétition en ligne sur http://eucd.info! Interpellez vos députés (exemples de courrier sur le même site)!

Nos libertés individuelles menacées

Aimeriez-vous que votre lecteur de DVD ou de CD surveille les films et disques que vous passez ? Aimez-vous voir votre ordinateur truffé de logiciels espions (spyware) ? Et que penseriez-vous d'une loi qui interdise de les neutraliser ?

Le texte de loi

C'est pourtant ce que le gouvernement entend faire dans la nuit du 20 décembre prochain, au nom de la protection du droit d'auteur. Le projet de loi sur le Droit d'Auteur et les Droits Voisins dans la Société de l'Information (DADVSI) vise à légitimer les dispositifs techniques de protection des œuvres numériques, et entend les protéger en interdisant tout acte qui pourrait conduire à le contourner ou les neutraliser (jusqu'à trois ans de prison et 300 000 €).

Conséquences

De fait, cette loi condamne le droit à la copie privée :

- Interdiction de graver une compilation de ses morceaux favoris achetés légalement
- Interdiction de transférer ses morceaux sur un lecteur MP3

Rendre illégaux les logiciels libres

Une autre conséquence de cette loi serait de rendre illégaux des logiciels libres : certains, qui ont été distribué aux lycéens par la Région Auvergne (Lycée+), deviendraient illégaux.

Danger pour la culture et l'économie de notre pays

Les logiciels libres constituent la principale alternative aux logiciels des grands éditeurs nord-américains, qui ne se sont jamais génés pour contrôler vos ordinateurs, et dont les partenariats avec les sociétés de production nord-américaines sont connus.

Ainsi, le projet de loi DADVSI, en plus d'être une atteinte aux libertés individuelles, risque de mettre en danger la culture et l'économie de notre pays.

Agir c'est URGENT

Signez la pétition en ligne sur http://eucd.info! Interpellez vos députés (exemples de courrier sur le même site)!